

Décret

Générale

colonial

Décret n° 71-547 portant publication du règlement sanitaire international, adopté le 15 juillet 1969 par la XXII^e Assemblée mondiale de la Santé (J.O.R.F. du 9 juillet 1969, p. 6762).

n° 71-547

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 juin 1971

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1971

Date du numéro
10 août 1971

VISAS

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier Ministre et du Ministre des Affaires étrangères

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Le règlement sanitaire international, adopté le 25 juillet 1969 par la XXII^e assemblée mondiale de la Santé, sera publié au Journal Officiel de la République Française. Art. 2. — Le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

Georges POMPIDOU. Par le Président de la République : Le Premier Ministre, Jacques CHABAN-DELMAS. Le Ministre des Affaires étrangères, Maurice SCHUMANN.